

CODE VESTIMENTAIRE

TENUES VESTIMENTAIRES

COLLECTION UNIMAGE

- Pantalon porté avec ou sans bas (à la taille, bords déroulés et cousus, à l'extérieur des bas)
- La longueur permise pour la jupe et la robe tennis (portées avec un cuissard noir ou marine) est à la mi-cuisse. Les vêtements doivent être portés avec bas unis de couleur noire, marine, blanche ou sans bas.
- Polo à manches courtes et longues, chandail style rugby, pull, cardigan (portés à l'intérieur ou à l'extérieur du pantalon, du bermuda ou de la jupe)

HORS COLLECTION

- Collants opaques unis de couleur marine ou noire
- T-shirt uni de couleur noire, marine ou blanche porté dans le pantalon ou le bermuda et sous la blouse, la chemise, le polo ou le rugby
- Chaussures de couleur foncée (noire, marine ou brune), en bon état et avec un talon d'une hauteur maximale de 5 cm

TENUES SPORTIVES

COLLECTION UNIMAGE

- T-shirt ou kangourou avec le logo du Collège
- Short ou pantalon ouaté (porté à la taille) avec le logo du Collège
- Legging

COLLECTION DES PHENIX

- T-shirt, chandail de type « dry fit » (manches courtes ou longues) et kangourou
- Short ou pantalon ouaté (porté à la taille)
- Survêtement

HORS COLLECTION

- Espadrilles multisports (qui ne marquent pas la surface du plancher). Les chaussures de randonnée ainsi que celles prévues pour la pratique des sports de planche sont interdites
- Cours en piscine (maillot de bain une pièce, bonnet de bain, chaussures de douche et serviette)
- Bas unis de couleur noire, marine ou blanche

ACCESSOIRES - AUTRES

- Bijoux discrets et en nombre restreint (boucles d'oreilles, colliers, bracelets, bagues, chaînes de cheville, montres)
- Tatouages discrets, de bon goût, qui ne touche pas au visage et en nombre restreint
- Accessoires pour chevelure discrets et en nombre restreint, laissant le visage entièrement dégagé
- Maquillage discret
- Ceinture unie de couleur noire, brune ou marine
- Lunettes aux verres clairs

RÈGLES À SUIVRE EN TOUT TEMPS AU COLLÈGE

TENUES VESTIMENTAIRES

- Les élèves doivent arriver et quitter vêtus de leur uniforme
- Toute forme de chapeau ou de couvre-chef est interdite à l'intérieur du Collège
- Le port du bermuda ainsi que de la jupe et de la robe tennis sans bas collants est permis seulement entre le 1^{er} avril et le 31 octobre inclusivement

TENUES SPORTIVES

- Les vêtements de sport peuvent être portés seulement au complexe sportif, au Stade Phénix ou à l'extérieur
- Les kangourous sont interdits sur les étages

ACCESSOIRES - AUTRES

- Tout accessoire doit être sécuritaire et exempt d'évocation de violence, de sexualité ou de discrimination